

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°8

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation :
21 Novembre 2023

L'an *deux mille vingt trois*, et le 28 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Madame Fanny SABATIER*

Présents: Tous les membres en exercice sauf Mme Roselyne BONHOMME ayant donné procuration à M. Eric CEYTE, M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION : PARTICIPATION COMMUNALE PAR ELEVE – ECOLE ST JOSEPH SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord donné par délibération du conseil en date du 23 mars 2006 de la transformation du contrat simple liant l'école et l'Etat en contrat d'association. Elle rappelle que la signature de ce contrat entraîne que la participation communale par enfant pour l'école privée doit évoluer dans les mêmes conditions que le coût moyen d'un élève de l'école publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** la participation financière de la commune de 679 euros par enfant pour l'année scolaire 2023/2024 qui sera versée en 3 fois à la fin de chaque trimestre scolaire au vu de la liste nominative à jour des élèves de l'école privée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier et la charge de toutes les démarches concernant ce versement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification
du

Le Maire
Fanny SABATIER

